

Nombre de membres composant le Conseil Municipal.....	45
Membres en exercice.....	45
Présents ou représenté.e.s à la séance .....	43
Absent.e.s.....	02

**Délibération n°: 2021-07-06-U**

Approbation de la cession d'un bien communal  
sis 7 rue Emile Roux

---

**COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU JEUDI 1<sup>er</sup> JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **premier juillet**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **vingt-cinq juin** se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS**

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, Mme JANIAUX M. NOMBO POATY, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, Mme BAYOL.

**EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S**

Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à	Mme KLOPP
M. BRUNET	a donné mandat à	M. GUENICHE
M. CLERGET	a donné mandat à	M. MALLERIN
Mme LARABI	a donné mandat à	M. LACHELACHE
M. LEBLANC	a donné mandat à	Mme AVOGNON ZONON
Mme VIENNEY	a donné mandat à	Mme BOUHADA
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme FENASSE
Mme MARTINEZ	a donné mandat à	M. ORJEBIN
Mme CHAMBRE-MARTIN	a donné mandat à	M. MATHIEU
M. GUYOT	a donné mandat à	M. BERTRAND

**ABSENT.E**

Mme INDJA, Mme AMSELLEM-SIMONNET.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**Mme LELU** ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

## **LE CONSEIL**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2241-1 et L.1311-9,

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques,

**VU** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-1 et suivants et l'article L.318-3,

**VU** le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Fontenay-sous-Bois dont la révision a été approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 17 décembre 2015, modifié par les délibérations n°18-08 du 14 février 2018, n°19-09 du 18 février 2019 et n°20-159 du 08 décembre 2020 du Conseil de territoire de ParisEstMarne&Bois, et mis à jour par les arrêtés n°2018-A-338 du 17 décembre 2018, n°2019-A-35 du 28 janvier 2019, n°2020-A-150 du 17 mars 2020 et n°2021-A-143 du 23 mars 2021,

**VU** l'estimation de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, en date du 2 novembre 2020, au prix de 420 000 € (QUATRE CENT VINGT MILLE EUROS),

**CONSIDERANT** que la Commune est, depuis 1933, via le legs consenti par Monsieur David Moreau, propriétaire d'un pavillon sis 7 rue Emile Roux, parcelle cadastrée section BD numéro 4, d'une superficie d'environ 142 m<sup>2</sup>,

**COBSIDERANT** que ledit bien dépend du domaine privé de la Commune et qu'il n'a jamais été affecté à un usage ou à un service public,

**CONSIDERANT** que, pour mettre aux normes actuelles ce bien, d'importants travaux seraient nécessaires,

**CONSIDERANT** le fait qu'une valorisation dudit bien dans le cadre d'une cession est envisageable,

**CONSIDERANT** l'offre d'achat formalisée, en date du 06 avril 2021, au prix de 420 000 € (QUATRE CENT VINGT MILLE EUROS),

**CONSIDERANT** la promesse unilatérale de vente entre la Commune et le bénéficiaire portant sur un pavillon sis 7 rue Emile Roux au prix de 420 000 € (QUATRE CENT VINGT MILLE EUROS),

**CONSIDERANT** les conditions suspensives de droit commun de la promesse unilatérale de vente liées à l'origine de la propriété, aux servitudes et à la situation hypothécaire des biens,

**CONSIDERANT** la condition suspensive particulière de la promesse unilatérale de vente liée à l'obtention d'un prêt bancaire,

## **A L'UNANIMITE**

## **DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser la cession au profit du bénéficiaire du pavillon sis 7 rue Emile Roux cadastré section BD numéro 4, d'une superficie d'environ 142m<sup>2</sup>, appartenant au domaine privé de la Commune de FONTENAY-SOUS-BOIS, pour un prix total de 420 000 € (QUATRE CENT VINGT MILLE EUROS) ;

**Délibération n°2021-07-06-U**

Approbation de la cession d'un bien communal sis 7 rue Emile Roux

**Article 2 :** d'autoriser le Maire à signer, la promesse unilatérale de vente, tous les documents (y compris document d'arpentage) et les actes nécessaires à la régularisation de cette promesse unilatérale de vente;

**Article 3 :** d'autoriser le Maire à signer, sous condition de réalisation des conditions suspensives (sauf renonciation de son bénéficiaire de s'en prévaloir), l'acte authentique de vente et tous les documents y afférents qui viendront en réalisation de la promesse de vente ;

**Article 4 :** d'autoriser la perception du prix de la vente par Monsieur le Trésorier Municipal.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Jean-Philippe GAUTRAIS**

Maire



Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le ..... - 5 JUIL. 2021 .....

Publication

le ..... - 5 JUIL. 2021 .....

Notification

le ..... - 5 JUIL. 2021 .....

Certifié exécutoire

Le Maire,

